

Règlement du championnat de bassin Méditerranée 2015/2016 (Brouillon du 01/07/2015)

1. Organisation :

Les épreuves du championnat du Bassin Méditerranée de Match Racing sont organisées par les clubs des ligues Languedoc - Roussillon, Alpes – Provence - Côte d'Azur,

Ce championnat et qualificatif pour le Championnat de France de Match Racing open 2016.

La coordination du championnat est assurée par :

Philippe Gomez , Antibes

Bernard PORTE pour Rhône Alpes

2. Fonctionnement :

PHASE 1 : ROUNDS ROBIN SELECTIFS :

les épreuves sont programmées sur le bassin Med, aux lieux et dates définis ci-dessous.(possibilité d' épreuves supplémentaires)

Les places sur chaque épreuves sont

limitées.(nb de bateaux disponible x2) et un minimum de 4 inscrits devront être présents pour la validation de l'épreuve.

Les barreaux peuvent participer à toutes les épreuves dans la limite des places disponibles définies par l'organisateur.

A chaque participation à l'une des épreuves, les barreaux se verront attribuer des points qui prennent en compte le nombre d'inscrits et sa place finale (cf. tableau joint).

Pour intégrer le classement général par points de la phase 1, un barreur doit participer à au moins deux épreuves, mais Les vainqueurs (Fancais) de chaque épreuve sont invités directement a la finale de bassin.

En cas d'annulation d'une épreuve, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 4 barreaux sur la nouvelle date permettra de valider le report. En cas d'impossibilité, l'épreuve sera annulée.

Les barreaux seront sélectionnés à la finale de bassin selon la méthode suivante : Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le total de ses **deux meilleures épreuves**.

Attribution des points sur les Rounds Robin :

NOMBRE DE PARTICIPANTS	10	9	8	7	6	5	4
CLASSEMENT							
1	10,00	9,94	9,87	9,77	9,65	9,47	9,21
2	8,95	8,77	8,55	8,27	7,89	7,37	6,58
3	7,89	7,60	7,24	6,77	6,14	5,26	3,95
4	6,84	6,43	5,92	5,26	4,39	3,16	1,32
5	5,79	5,26	4,61	3,76	2,63	1,05	
6	4,74	4,09	3,29	2,26	0,88		
7	3,68	2,92	1,97	0,75			
8	2,63	1,75	0,66				
9	1,58	0,58					
10	0,53						

PHASE 2 : FINALE DE BASSIN (10 équipages) :

Les vainqueurs d'épreuves sélectives sont sélectionnés de la manière suivante.

Les barreaux de la phase 1 qui auront obtenu le plus grand nombre de points seront sélectionnés à la finale de bassin.

En cas d'égalité en points au classement de la phase 1 :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places à chaque épreuves, acquis pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue,
2. Si l'égalité n'est pas résolue par l'article 1 ci-dessus, le départage se fera en faveur de l'épreuve courue ayant eu le plus grand nombre de participants,
3. Si l'égalité persiste après application de l'article 2 ci-dessus, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors de la dernière épreuve courue par chacun des barreaux, que ces barreaux se soient rencontrés ou non.

Deux « wild card » (invitation) seront proposées aux barreaux choisis par les responsables du bassin Med pour compléter la liste des équipages.

En cas de désistement d'un ou plusieurs sélectionnés de la phase 1, les barreaux suivants du classement se verront proposer la sélection à la phase 2.

En cas d'impossibilité, les responsables de bassin et la Commission Nationale Match Racing pourront décider d'inviter les barreaux de leur choix.

**En cas d'annulation de la finale de bassin l'organisateur fera tout son possible pour la reporter.
Un minimum d'inscription de 6 barreaux permettra de valider le report.**

Si le report n'était pas possible, la sélection des 3 barreaux du bassin Med pour la participation au Championnat de France se fera sur le classement général de la phase 1 (Rounds robin sélectifs).

A l'issue de la phase 2, les 3 premiers barreaux seront sélectionnés pour participer au Championnat de France de Voile de MatchRacing promotion Open.

En cas de désistement de barreur sélectionné au Championnat de France Senior 2016, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France promotion de Match Racing Open.

3. Inscription :

Les organisateurs d'épreuves du bassin Med invitent les barreaux à s'inscrire le plus tôt possible sur les épreuves. Cela permettra aux coureurs et aux organisateurs d'avoir une meilleure visibilité sur le déroulement du Championnat de bassin.

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course mentionnant des dates limites d'inscription.

. Les avis de course seront disponibles sur les sites des organisateurs.

A l'issue de chaque phase, les barreaux sélectionnés s'engagent à participer aux phases suivantes, y compris au Championnat de France 2016.

Lors des inscriptions sur la phase 1, dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil de l'organisateur, la priorité sera donnée dans l'ordre :

1. Aux barreaux de la Ligue dans laquelle l'épreuve a lieu,
2. Aux barreaux du bassin Med,
3. Aux barreaux extérieurs au bassin, qui choisissent celui-ci pour se sélectionner au Championnat de France.

A chaque fois, l'organisateur tiendra compte de l'ordre d'envoi des courriers accompagnés obligatoirement du chèque de caution de participation (cachet de la poste faisant foi), en respectant les priorités définies ci-dessus.

4. Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France 2016.

5. Règles applicables :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France 2016

CALENDRIER :

Phase 1

17/18 octobre 2015 Ceylou's cup CYVGL LYON

5/6 Décembre 2015 Antibes

9/10 janvier 2016 Antibes AMRA

Sète (dates a préciser)

Finale de Bassin

Antibes : 12/13 Mars 2016